

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## *Réunion du Conseil Municipal*

*14 mars 2008*

L'an deux mille huit et le quatorze mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cazères-sur-l'Adour, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-7, L2221-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation :** 10 mars 2008.

**OBJET :**

- Installation du Conseil Municipal,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints.

**Etaient présents** MM. les Conseillers municipaux :

1. TRIGEARD Christophe
2. CATTARINUSSI Sylvie
3. DESBLANCS Francis
4. ZAMPROGNA Eric
5. SOUS Jacques
6. DARRICAU Jean-Rémy
7. ESTEFFE Jean-Michel
8. DUBAQUIER Jean-Pierre
9. SALÉ Lionel
10. FUMERO Christine
11. BESSEDE Rolande
12. TRIBOUT Véronique
13. JARNAC Eliane
14. SERFS Elisabeth
15. PARNAUT Gérard

**Excusés :** NEANT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Ginette SENTUC, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. TRIGEARD Christophe, CATTARINUSSI Sylvie, DESBLANCS Francis, ZAMPROGNA Eric, SOUS Jacques, DARRICAU Jean-Rémy, ESTEFFE Jean-Michel, DUBAQUIER Jean-Pierre, SALÉ Lionel, FUMERO Christine, BESSEDE Rolande, TRIBOUT Véronique, JARNAC Eliane, SERFS Elisabeth, PARNAUT Gérard dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Madame Eliane JARNAC, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Jean-Rémy DARRICAU.

### **ELECTION DU MAIRE** **(premier tour de scrutin)**

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 et L.O. 2122-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un

Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ..	1
<b>Reste</b> , pour le nombre de suffrages exprimés .....	14
<b>Majorité absolue</b> .....	8

A obtenu Monsieur Francis DESBLANCS : quatorze voix (14)

Monsieur Francis DESBLANCS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

En application de l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à quatre le nombre des adjoints.

### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT** **(premier tour de scrutin)**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr DESBLANCS Francis, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ..	1
<b>Reste</b> , pour le nombre de suffrages exprimés .....	14
<b>Majorité absolue</b> .....	8

A obtenu Monsieur ZAMPROGNA Eric : quatorze voix (14)

Monsieur ZAMPROGNA Eric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT** **(premier tour de scrutin)**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ..	1
<b>Reste</b> , pour le nombre de suffrages exprimés .....	14
<b>Majorité absolue</b> .....	8

A obtenu Monsieur ESTEFFE Jean-Michel : quatorze voix (14)

Madame LEGUELINEL Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**  
**(premier tour de scrutin)**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ..	1
<b>Reste</b> , pour le nombre de suffrages exprimés .....	14
<b>Majorité absolue</b> .....	8

A obtenu Monsieur ZAMPROGNA Eric : quatorze voix (14)

Monsieur ZAMPROGNA Eric ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

**ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT**  
**(premier tour de scrutin)**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral ..	1
<b>Reste</b> , pour le nombre de suffrages exprimés .....	14
<b>Majorité absolue</b> .....	8

A obtenu Monsieur ESTEFFE Jean-Michel : quatorze voix (14)

Monsieur ESTEFFE Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Et ont signé les membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil,      Le Secrétaire,                      Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.*

**ELECTION DES ADJOINTS**

Avec 14 voix (sur 14 suffrages exprimés), Mr Eric ZAMPROGNA est élu 1<sup>er</sup> adjoint, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Avec 14 voix (sur 14 suffrages exprimés), Mr Jean-Michel ESTEFFE est élu 2<sup>ème</sup> adjoint, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Avec 14 voix (sur 14 suffrages exprimés), Mr Jean-Pierre DUBAQUIER est élu 3<sup>ème</sup> adjoint, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Avec 14 voix (sur 14 suffrages exprimés), Mr Lionel SALÉ est élu 4<sup>ème</sup> adjoint, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

**DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAUDOIS**

<b><u>Titulaires :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr Francis DESBLANCS</li><li>- Mr Jean-Pierre DUBAQUIER</li><li>- Mr Lionel SALÉ</li><li>- Mme Eliane JARNAC</li></ul>
<b><u>Suppléants :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mr Eric ZAMPROGNA</li><li>- Mr Jean-Michel ESTEFFE</li><li>- Mme Sylvie CATTARINUSSI</li><li>- Mme Elisabeth SERFS</li></ul>

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 22 mars 2008.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS